

Soutien à la création émergente

Appel
à projets



© Extrait du film documentaire *Visages de Laocoon* de Jeunghae Yim, lauréate en 2020

Contexte

Université Côte d'Azur (UniCA) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel expérimental. Lauréate de l'appel à projet IDÉES financé par l'Agence Nationale de la recherche avec le projet R2D2, elle a pour ambition d'accroître la visibilité du site et son rayonnement national et international pour figurer parmi les 10 universités françaises comparables aux meilleures universités du monde.

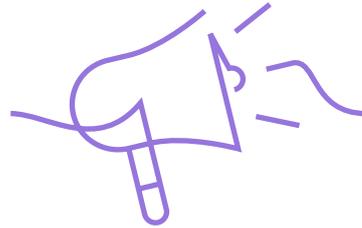
Dans ce cadre, UniCA développe une nouvelle politique culturelle via le service UniCArts, lequel s'appuie sur 5 axes :

- Penser la politique culturelle comme un enjeu d'attractivité et de rayonnement
- Promouvoir ouverture, exigence et interculturalité comme outils d'appréhension des mondes contemporains
- Faire de l'accès à la culture un élément structurant du lien social et de la solidarité
- Dialoguer avec les acteurs de l'écosystème culturel et artistique du territoire
- Favoriser l'émergence des formes artistiques de demain par le soutien à la jeune création.



© Keziath Ba Ramos, lauréat en 2023 pour la pièce chorégraphique *17 Janvier*

Appel à projets



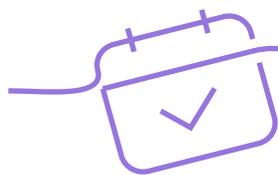
Cet appel souhaite soutenir les jeunes créateur.ice.s et accompagner les nouvelles générations d'artistes. En complément aux enseignements existants, le dispositif a pour objectif de contribuer à la formation et à la professionnalisation des étudiant.e.s et jeunes diplômé.e.s.



© Extrait de *Chien-Fusil*, pièce de théâtre d'Athéna Amara, lauréate en 2022

Dans ce contexte, UniCA propose deux types de soutien à la création artistique :

- Soutien à la création inter-écoles. D'un montant maximum de 5.000 euros (cinq mille euros), ce soutien s'adresse à des étudiant.e.s en cours de cursus désireux de travailler avec des étudiant.e.s inscrit.e.s dans toute autre formation. Les candidat.e.s doivent être issu.e.s d'une formation en arts (danse, théâtre, musique) ou des écoles d'arts et de design composantes ou associées d'UniCA.
- Soutien à la création jeunes diplômé.e.s. D'un montant maximum de 10.000 euros (dix mille euros), il s'adresse à des étudiant.e.s ayant été diplômé.e.s d'une formation en art d'UniCA ou d'une des écoles d'arts et de design d'UniCA, et ce depuis cinq ans au plus. Les candidat.e.s doivent entreprendre un projet de création en lien avec une structure de production ou diffusion artistique reconnue ou avoir l'opportunité d'intégrer une compagnie ou une structure artistique en cours de création.



Calendrier

Dépôt des candidatures

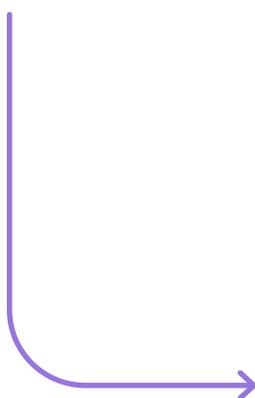
Dossier complet envoyé par courriel au plus tard :

lundi 15 avril 2024



ucarts@univ-cotedazur.fr

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.



Sélection des candidats
et notification des résultats
juin 2024

Début des projets de création
Septembre 2024

Jury

Les candidatures seront examinées par un jury de personnalités artistiques extérieures à Université Côte d'Azur

Conditions d'éligibilité

L'appel à projets pour le soutien à la création artistique s'adresse à des étudiant.e.s de tous niveaux, inscrits ou ayant validé leur diplôme depuis cinq ans au plus tard dans une des écoles d'arts et de design composantes ou associées d'Université Côte d'Azur, ou issus de l'une des formations artistiques d'Université Côte d'Azur.

**Dans
les domaines
des arts visuels
théâtre,
musique,
danse,
arts du cirque,
design,
cinéma**

Ces projets, pour être éligibles, doivent :

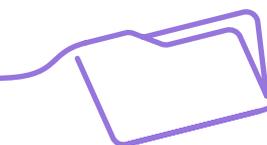
Soutenir le lien inter-écoles

- Favoriser les coopérations entre étudiant.e.s des écoles d'arts et de design et/ou formations universitaires
- Proposer une valorisation du projet en direction des publics dans une structure culturelle du territoire des Alpes-Maritimes ;

Soutenir les jeunes diplômé.e.s

- Être conçu en collaboration avec une structure de production et de diffusion artistique reconnue en France et/ou à l'étranger (centres d'art, festivals, théâtres, centres dramatiques et chorégraphiques, fondations, musées, biennales, etc.) et conduisant à des formes de valorisation en direction des publics incluant publications et éditions.

Montant de l'aide



Constitution du dossier

Le montant du soutien ne peut excéder 5 000€ (cinq mille euros) pour les projets inter-écoles et 10 000€ (dix mille euros) pour les projets de jeunes diplômé.e.s.

Les porteurs de projets sont invités à valoriser d'autres sources de cofinancements. Outre la qualité et l'ambition artistique du projet, le jury accordera en effet une attention particulière à sa faisabilité.

Les dépenses éligibles sont :

- Les dépenses de fonctionnement
 - personnel
- Les coûts d'équipement
 - matériel nécessaire à la création
- Les frais de communication et/ou de publication du projet
 - notamment liés à la diffusion publique de la création

Pour le soutien inter-écoles, le montant de l'aide sera géré par l'établissement dans lequel est inscrit le ou la lauréat.e. Pour le soutien jeunes diplômé.e.s, le montant de l'aide sera versé à la structure d'accueil du projet.

- 1** Les dossiers et CV artistiques des étudiant.e.s et/ou diplômé.e.s engagé.e.s dans le projet
- 2** Une copie scannée de la carte d'étudiant.e (soutien inter-écoles)
- 3** Le dossier de candidature dûment complété
- 4** Une lettre d'engagement de chaque structure partenaire du projet



© Extrait d'*lci commence la mer*, création circassienne de Lucie Muller, lauréate en 2022

STRATÉGIE DE DIFFUSION/EXPOSITION

Préciser les actions envisagées pour communiquer sur le projet et les modalités de diffusion publique de la création

STRATÉGIE DE DIFFUSION/EXPOSITION

Préciser les éventuels autres partenaires associés au projet

Budget global du projet

DÉPENSES

Frais de personnel

Équipements

Communication

Publications

RECETTES

AUTRES FINANCEMENTS

Structures culturelles
et/ou artistiques
partenaires

Autres partenaires

**MONTANT
DE LA SUBVENTION
DEMANDÉE À UNICA**

TOTAL

Projets soutenus en 2023

Soutien inter-écoles

- *Panorama des épopées introspectives* avec Amadou Sidibé, Oussema Ben Mehrez (EUR CREATES et LEX) et Antonia Vasile (Villa Arson) en partenariat avec le Collectif La Machine
- *Fragments d'Océan* de Perline Aglaghanian (EUR CREATES) et Paolo Ospina (Villa Arson) en partenariat avec la Compagnie des Éboulis

En 2023, un jury composé de Pierre Caussin (Directeur du Forum Jacques Prévert), Stéphanie Marin (Designer), Eve Péreur (Comédienne au Théâtre National de Nice) et Hubert Crabières (Photographe) a sélectionné les projets suivants :

Soutien jeunes diplômés

- *Ludothèque grise* de Chloé Saffores (EUR CREATES) en partenariat avec Montevideo
- *INCARNATION ERA* d'Elvire Ménétrier (Villa Arson) en partenariat avec Jeanne Barret
- *17 Janvier* de Keziath Ba Ramos (EUR CREATES) en partenariat avec la Compagnie Hylel
- *Craving* de Laurie Iversen (ERACM) en partenariat avec le Théâtre de l'Élysée
- *Les câbles à foins* de Sarah Illouz (Villa Arson) en partenariat avec CAIRN
- *High Energy* de Théophile Ducreux (Villa Arson) en partenariat avec La ferme du buisson

UniArts

La Culture
à Université Côte d'Azur

